

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 54 (1903)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Culture intensive  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785704>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Culture intensive.

---

Dans la plupart des pays l'agriculture n'a pas accepté comme elle le devait les conséquences du changement de régime, résultant de l'établissement des chemins de fer, de l'abaissement des barrières commerciales et de la communication des marchés, qui constituent l'inauguration du système industriel et commercial. Et nous donnons ici au mot d'agriculture son sens primitif, en y comprenant la culture du sol pour la production du bois.

En un mot, d'extensive qu'elle était, l'agriculture n'a pas toujours su devenir intensive.

Et cependant elle doit aussi se transformer, pour devenir une industrie. Le régime industriel et commercial lui en fournissent du reste les éléments. Mais elle exige alors une somme considérable de connaissances techniques; elle suppose une comptabilité rigoureuse; elle appelle les institutions de crédit. Il est intéressant de voir à ce sujet ce qui s'est fait dans certains pays essentiellement industriels et qui par ce motif même, ont une agriculture aussi florissante que n'importe quelle contrée agricole. C'est que les paysans, pourvus de capitaux et d'instruments, ont accepté tous les perfectionnements que réclame l'intensité de la culture.

En Suisse, nous n'avons pas toujours su diriger nos efforts dans le sens d'une pareille transformation, devenue nécessaire par l'élargissement considérable des débouchés. La culture la plus remarquable, sans contre dit est celle de la vigne; ailleurs sur les plateaux la culture du sol est parfois médiocre et précaire; plus haut encore, sur les pâturages et dans les forêts, elle est trop souvent aussi restée ce qu'elle était, sans changements, ni amélioration. La production agricole recule et la prospérité du campagnard diminue. Il s'obstine parfois à récolter des produits qui ne sont pas rémunérateurs; il n'a point de comptabilité et il continue, sans s'en apercevoir, à combler ses pertes d'entreprise par l'abandon de ses fermages et d'une partie de son salaire.

Cette question est d'une gravité particulière. Nous vivons depuis quelques années sous l'empire d'une crise étrange en ceci, qu'elle sévit dans tous les pays et s'étend à presque tous les produits industriels dont la quantité surabonde et le prix s'avilit. A cette surabondance d'une part, correspond d'une autre, la pénurie

des produits agricoles. Il est vrai que les conditions dans lesquelles l'agriculture travaille, ne sont pas les mêmes que celles de l'industrie; la terre qui est l'élément producteur essentiel, ne nous est donnée que dans une quantité limitée, en sorte que la multiplication des produits est par cela même bornée, beaucoup plus que celle des produits industriels.

Il n'en est pas moins vrai qu'il y a énormément à faire dans cette direction et que l'intervention de l'Etat se justifie. C'est à lui à favoriser la transformation agricole, en créant les écoles nécessaires; en se prêtant au développement de la culture; en facilitant les institutions de crédit. En réglementant surtout les conditions de la propriété foncière.

En effet, la propriété foncière individuelle telle qu'elle existe aujourd'hui bien loin d'être un secours pour l'agriculture, lui est plutôt, un obstacle. Si nous voulons par tous les moyens possibles chercher à obtenir une culture plus rationnelle et plus productive du sol, il faut pour cela, en premier lieu, remédier aux inconvénients du morcellement et de la dissémination des exploitations rurales. L'agriculture d'autrefois dont le but exclusif était d'assurer la subsistance du cultivateur, doit faire place à la spécialisation dans la production. Si bien que le morcellement qui, à l'origine, pouvait ne pas être préjudiciable, ne se justifie plus aujourd'hui. Aussi voyons nous quelques législations cantonales essayer de remédier au mal: ainsi dans les cantons de St-Gall, d'Argovie, de Neuchâtel, de Bâle-Campagne et du Tessin.

Que veut-on obtenir par là? Une organisation simplifiée du régime foncier, une diminution des procès entre voisins, la création d'un réseau de chemins vicinaux, la suppression d'onéreuses servitudes de passage, un meilleur système d'améliorations, une réduction des frais, une augmentation des biens ainsi groupés et mieux cultivés; une amélioration sensible du crédit agricole qui souffre du morcellement excessif des bien fonds.

C'est ce côté de la question que nous voulons examiner rapidement aujourd'hui, au point de vue forestier. Car il est un fait certain: l'économie forestière elle aussi, n'a pas toujours su se mettre à la hauteur des circonstances. Les consommateurs pour faire face à leurs besoins doivent chercher ailleurs ce que le pays ne peut leur fournir. Ils sont en droit de demander si tout est bien mis

en œuvre pour augmenter le rendement de l'étendue foncière considérable dont dispose la sylviculture.

\* \* \*

La sylviculture peut travailler sur des surfaces plus grandes que l'agriculture et ceci pour plusieurs raisons. D'abord la culture est plus extensive par elle même, elle exige moins de travail et de capitaux; elle permet de conduire jusque dans ses détails une exploitation d'une étendue telle que, en agriculture, elle devrait être divisée en plusieurs parties. En outre elle l'est aussi parce qu'il faut une surface beaucoup plus considérable pour appliquer un aménagement rationnel. Cette surface dépendra naturellement de certains facteurs, tels que le régime, l'essence et la révolution. Ainsi, un taillis normal pourra être introduit sur une surface relativement restreinte, alors qu'il en faudra bien davantage pour la futaie à production soutenue.

Une certaine étendue sera déjà nécessaire, pour qu'il vaille la peine d'avoir un personnel de gérance permanent; pour que l'on puisse utiliser les outils les plus perfectionnés, pour établir les dévestitures indispensables. La grande propriété seule est capable de fournir en suffisance des assortiments de valeur, susceptibles d'être exportés et de concourir sur le marché international. En effet, elle seule pourra jouir des transports à bas prix, et, en faisant connaître ses ventes à un grand cercle d'acheteurs, attirer la concurrence pour obtenir des prix élevés. Tandis que la petite propriété, elle, devra satisfaire aux besoins locaux. Elle ne pourra jamais établir pour son propre compte les industries même les plus primitives qui permettraient de donner plus de valeur à ses produits et d'en tirer ainsi tout le rendement désirable.

Non seulement il n'est pas possible d'aménager une forêt de petite étendue, mais étant donné son périmètre relativement grand, elle dépendra en une forte mesure de ses alentours. Ce qui sera surtout défavorable lorsqu'elle fera partie d'un mas de forêts morcelées et traitées chacune à sa façon. Il suffit en effet de songer un instant aux dangers de toute nature auxquels elle sera exposée du fait des exploitations, du façonnage et du transport des bois, ou lors de la mise à découvert, résultant de la disparition d'un boisé voisin. Puis, aux vides restant le long des limites, aux pertes de temps pour exploiter des parcelles disséminées, à la difficulté

plus grande pour la surveillance et pour tous les travaux d'entretien.

Mais il ne faut pas non plus sauter de l'autre côté de la selle, car en toute chose l'excès est un défaut. La trop grande propriété forestière telle qu'elle existe encore dans certains pays, souffre en une certaine mesure, des défauts que nous constatons au morcellement. Ce sont de pareilles forêts qui ont surtout vexé les économistes, tonnait alors contre la grande propriété en général et qui, pour des raisons d'économie politique, recommandent le parcellement à outrance. En effet, dans la très grande propriété, la culture risque de devenir plus extensive, car on ne peut plus soigner tous les détails ainsi que cela se fait dans la petite propriété. On travaille involontairement plus en grand, sans utiliser une grande quantité de produits ligneux ou accessoires dont on pourrait ailleurs, tirer un bon parti, ces produits étant ici en surabondance. Les assortiments ne peuvent plus être triés et séparés avec le même soin; le transport dès l'intérieur de la forêt sera long et coûteux, diminuant ainsi la valeur du bois, etc.

Ces quelques arguments ont bien leur valeur, mais il existe un moyen d'y remédier: ce sera, par exemple, au lieu de sortir le bois brut, de le travailler en forêt; d'attirer certaines industries grâce auxquelles on pourra tirer parti du bois, lui faire atteindre une valeur compensant les frais de transport et amener dans l'intérieur de la forêt, toute une population utilisant des assortiments jusque là sans emploi. C'est du reste le système adopté par de grands propriétaires particuliers, par des communes et même des états.

Les calamités occasionnées dans les forêts par les vents, la neige, le feu, les insectes se produiront plus facilement dans des boisés de grande étendue, grâce à la régularité des massifs; l'uniformité est en effet toujours dangereuse au point de vue de la protection, d'autant plus que pour l'obtenir, il faut presque chaque fois violer les règles de la station, ce qui donne naissance à des massifs beaucoup moins résistants. C'est évidemment un inconvénient de la grande propriété, mais encore est-il possible d'y parer, par un traitement adapté aux conditions locales.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce sujet; mais nous pouvons dire que si les raisons des économistes font pencher



la balance du côté de la petite propriété et du morcellement, les raisons techniques et forestières, au contraire, parlent de plus en plus en faveur de la grande propriété.

Nous reviendrons plus loin sur le minimum de surface à donner à la forêt. Quant aux limites supérieures elles n'entrent guère en ligne de compte chez nous. Si la culture est extensive dans la plupart des boisés de la région montagneuse, la cause n'en est pas à leur étendue exagérée, mais bien aux conditions locales, susceptibles souvent d'une amélioration et ces forêts ne gagneraient rien à être morcelées. Sur le plateau, par contre, les avantages de la grande propriété apparaissent nettement: il suffit, par exemple, de comparer entre elles les forêts des petits propriétaires du pied de l'Utlberg, avec celles de la ville de Zürich où les boisés des paysans fribourgeois, avec ceux de la ville de Morat.

Et si l'aspect de ces divers peuplements suffit déjà au connaisseur pour constater cette différence, celle-ci se trouve confirmée d'une façon encore plus saisissante, lorsque on compare entre eux les rendements en matière et en argent, ainsi que nous aurons l'occasion de le faire dans un prochain article.

Voici quelques exemples qui montreront jusqu'à quel point les forêts particulières de notre pays souffrent d'un morcellement excessif:

Dans le canton de Berne sur 24,000 propriétaires, 18,000 soit le 75 %, possèdent moins de 2 hectares de forêts.

Appenzell Rh.-Ext., 3682 ha. de forêts particulières formant 6683 parcelles à 4400 propriétaires, soit 0,55 ha. par parcelle et 0,84 par particulier.

Dans le canton de Zurich, nous trouvons pour 28,132 ha. 70,442 parcelles (grandeur maximum 38 ha., minimum 0,003 ha.) d'une grandeur moyenne de 0,40 ha. Le nombre des propriétaires est de 23,189 ce qui donne, en moyenne 1,21 ha. par propriétaire. Enfin, à Genève, le seul canton de la Suisse sans agent-forestier et qui possède cependant près de 2700 ha. de forêts (il est vrai que dans ce chiffre sont compris les „pâturages et broussailles“), l'étendue moyenne d'une propriété est de 1,25 ha., la plus grande ayant 86,64 ha. et les plus petites 1 are. En outre, 1125 propriétaires ne sont possesseurs que d'un seul article du cadastre. Les 940 autres ont entre eux tous 4715 articles; la propriété de cha-

cun comprend, en moyenne, 5 articles. Si donc les propriétés sont petites, elles sont en outre très divisées. Enfin, l'étendue boisée d'un article du cadastre, noté comme bois, est en moyenne de 0,44 ha.<sup>1</sup>

Nous tirons ces renseignements, en partie, de statistiques déjà anciennes; mais il est à présumer que si un changement s'est produit dès le jour où elles ont été établies, ce n'est pas précisément dans le sens d'une amélioration.

La propriété foncière individuelle comprise de cette façon ne peut être qu'un obstacle à la sylviculture. Est-il possible d'y remédier? Ce sera l'objet d'un prochain article. *M. D. C.*



## Communications.

### Refuges pour bûcherons.

L'amélioration des conditions d'existence partant de la qualité du personnel des bûcherons doit être une des préoccupations constantes du forestier. Le rôle des ouvriers forestiers dans la gestion des forêts est en effet très important. A quoi bon des plans d'aménagement bien conçus, des gardes bien stylés, des règlements de toutes sortes, si le bûcheron chargé de manier la hache est un ouvrier ignorant, négligent ou ivrogne?! A lui seul il anéantira tout le bon effet des mesures administratives, à lui seul il rendra inefficaces les plus sages prescriptions de la gestion!

Nous pouvons donc dire avec l'auteur de l'article signé v. M. dans le numéro de février 1903 de l'édition allemande de notre journal „que la formation d'un personnel de bûcheron sérieux, travailleurs et dévoués nous est imposée, non seulement par des considérations morales, mais surtout dans l'intérêt même des forêts“. Or tout ce que nous pourrions faire pour améliorer les conditions d'existence des bûcherons et des gardes, contribuera à élever leur niveau intellectuel et nous permettra d'exiger d'eux plus d'efforts et plus de dévouement dans l'exécution de leur tâche difficile.

Souvent les chantiers de coupe sont éloignés de toute habitation humaine, perdus au milieu des forêts, situés sur des plateaux rudes ou dans des pentes abruptes. Le travail doit se faire en grande partie pendant la mauvaise saison, dans la neige, sous les raffales d'une bise glacée, sous les averses froides de novembre et d'avril. Le métier est

<sup>1</sup> Rapport sur les bois du canton de Genève, par W. Borel, expert-forestier.